

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 13 JUIN 2024 (19 : 00)

Présents :

Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Madame Alison Schotte, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Absent :

Monsieur Thomas Ferrari, Conseiller;

Conseil communal du 13 juin 2024

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

Absents pour ce point :

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Natacha Leroy, Échevins;

1. Conseil communal - Déchéance d'un membre de son mandat original et de ses mandats dérivés - Arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024 - Prise d'acte

Madame Marinella Cramarossa, Conseillère communale, a été déchue de son mandat original ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés par arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2024. Le Conseil communal est invité à en prendre acte.

M. Devin ceint l'écharpe mayorale et présente le premier point relativement à la déchéance de mandat de Mme Cramarossa. Il précise que cette dernière n'a pas rendu sa déclaration de mandat. Le Conseil communal est invité à en prendre acte.

Prise d'acte

Absents pour ce point :

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Natacha Leroy, Échevins;

2. Remplacement d'un membre du Conseil communal - Vérification des pouvoirs - Prestation de serment - Installation

Après vérification des pouvoirs, la cinquième conseillère suppléante du groupe PS est invitée à prêter serment afin d'être installée dans sa fonction de conseillère communale.

M. Devin précise, qu'un nouveau du Conseiller communal va prêter serment. Dans l'ordre d'éligibilité, c'est Mme Brigitte De Vleeschauwer mais cette dernière a signifié ne pas souhaiter prendre le mandat. Dans l'ordre, c'est M. Didier Dehon, qui ne réside plus à Binche et qui donc ne se trouve plus dans les conditions pour pouvoir être installé. M. Devin invite donc Mme Alison Schotte, qui est la suivante sur la liste, à prêter serment et ainsi être installée au sein de l'assemblée.

Mme Schotte prête serment. Elle est installée en tant que Conseillère communale en remplacement de Mme Marinella Cramarossa.

Prestation de serment de Mme Alison Schotte - Installation en tant que Conseillère communale

Absents pour ce point :

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Natacha Leroy, Échevins;

3. Projet d'installation et d'utilisation de caméras de surveillance discrètes en vue de lutter contre la délinquance environnementale - Avis

En vertu de l'article 5, §2 de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le projet d'installation et d'utilisation de caméras de surveillance discrètes en vue de lutter contre la délinquance environnementale.

Accord à l'unanimité

Absents pour ce point :

Monsieur Kevin Van Houter, Madame Natacha Leroy, Échevins;

4. Extension du réseau de caméras de surveillance - Avis

Le Conseil communal est invité à émettre un avis positif sur les zones couvertes par l'extension du réseau de caméras de surveillance.

Accord à l'unanimité

Monsieur Kevin Van Houter entre en séance avant la discussion du point.

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

5. SAR L'ESCALIER - Mise en vente de gré à gré par appel d'offres de la partie avant - Projet

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur le principe d'une vente de gré à gré de la partie avant du site SAR dit "Ancien atelier de confection Lescalier", rue de la Régence à Binche, cadastrée section B partie du numéro 751 P P0000 pour une contenance de 1 are 09;
- marquer son accord sur les conditions de mise en vente ainsi que sur le projet d'acte de vente;
- marquer son accord sur le prix minimum de la vente fixé à 90.000,00 €;
- charger l'étude des formalités de publicité et mise en vente du site.

M. Piret demande à confirmer que ce dossier concerne la partie avant du site, pour la construction de logement.

M. Devin indique que c'est bien le cas.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

6. Événements dans le cadre du 900ème anniversaire de la Ville de Binche - Mise à disposition du parc communal - Convention - Approbation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition du parc communal dans le cadre de l'organisation d'événements relatifs au 900^{ème} anniversaire de la Ville de Binche par la SC Laucas Event.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

7. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2024 - Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2024 du CPAS.

Accord à l'unanimité

FINANCES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

8. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024.

Pour: 24

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Benoît Deghorain, Philippe Labar, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Maria Hamel, Eugénie Ruelle, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Thomas Beaujean, Mario Tilmant, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Alison Schotte, Jean-Luc Fayt

Abstentions: 5

Etienne Piret, Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

9. Notification de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 1^{er} trimestre 2024 en date du 31 mars 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 8.555.988,85 €.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

10. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2024 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2024 aux montants ci-après,

- Recettes : 3.070.184,63 €;
- Dépenses: 3.070.184,63 €.
- Soit une modification budgétaire n°1 en équilibre.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

11. Travaux de démolition et de reconstruction d'une partie du mur de clôture périphérique du cimetière de Péronnes-lez-Binche - Approbation de la convention - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction d'une partie du mur de clôture périphérique du cimetière de Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

12. Réfection de l'aqueduc sis rue Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies - Approbation de la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire sous le n° 400V2 - Décision

Dans le cadre des travaux de réfection de l'aqueduc situé à la rue Bois d'Hamal, le Conseil communal est invité à approuver la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire sur la partie de la zone de travail figurant sous liseré jaune et sous le numéro 400V2 au plan PART 225.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

13. Réfection de l'aqueduc sis rue Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies - Approbation de la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire sous le n° 422B3 - Décision

Dans le cadre des travaux de réfection de l'aqueduc situé à la rue Bois d'Hamal, le Conseil communal est invité à approuver la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire sur la partie de la zone de travail figurant sous liseré jaune et sous le numéro 422 B3 au plan PART 225.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

14. Parking sur l'ancien site "Lescalier"- Approbation du contrat de bail type pour un emplacement de parking situé à la rue de la Régence à Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le contrat de bail type pour un emplacement de parking situé à la rue de la Régence à Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

15. Rue Mon Plaisir à Waudrez - Intervention de reprise des eaux dans le fossé avec reprofilage - Approbation de la convention - Décision

Dans le cadre de la réalisation des travaux à la rue Mon Plaisir à Waudrez, le Conseil communal est invité à approuver :

- la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire pour le bien cadastré section C n° 156e;
- la convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire pour le bien cadastré section C n° 154d.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

16. Maternité commerciale - Avenue Wanderpepen - Approbation de la convention type - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le modèle type de convention de location de locaux communaux dans le cadre de maternité commerciale.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

17. Maternité commerciale - Avenue Wanderpepen - Arrêt du règlement de la procédure d'appel à candidatures type - Décision

Le Conseil communal est invité à arrêter le règlement de procédure de l'appel à candidatures type pour la maternité commerciale située à l'Avenue Wanderpen n°38 et n°42 à Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

18. Batopin - Proposition d'installation d'un GAB (guichet automatique bancaire) sur la place de Leval à Leval-Trahegnies - Convention de concession pour un kiosque extérieur - Décision

Le Conseil communal est invité à valider la proposition d'installation d'un guichet automatique bancaire (GAB) sur la place de Leval à Leval-Trahegnies soumise par la SA Batopin, sous réserve des autorisations urbanistiques ultérieures, et à valider la convention de concession pour un kiosque extérieur transmise par la SA Batopin pour cet emplacement.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

19. Batopin - Proposition d'installation d'un GAB (guichet automatique bancaire) sur la place du Levant à Bray- Convention de concession pour un kiosque extérieur - Décision

Le Conseil communal est invité à valider la proposition d'installation d'un guichet automatique bancaire (GAB) sur la place du Levant à Bray soumise par la SA Batopin, sous réserve des autorisations urbanistiques ultérieures et à valider la convention de concession pour un kiosque extérieur transmise par la SA Batopin pour cet emplacement.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

20. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'HYGEA du 20 juin 2024 à savoir:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire;
10. Modification statutaire;
11. Composition du Conseil d'Administration - Modification.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

**21. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 -
Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'IDEA du 26 juin 2024 à savoir:

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
2. Présentation du bilan et des comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023
3. Rapport du commissaire
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération
5. Approbation du rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 qui comprennent les 2 rapport repris ci-dessus
7. Affectation des résultats
8. Décharge à donner aux Administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire
10. Composition du Conseil d'Administration - Modifications.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

**22. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin
2024 - Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de IGRETEC du 27 juin 2024:

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 - Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
8. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
9. In House : modification de deux fiches de tarification.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

23. ISSH - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ISSH du 27 juin 2024:

1. Désignation du secrétaire de séance et de deux scrutateurs ;
2. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Rapport du Commissaire réviseur ;
6. Décharge à donner aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprise ;
7. Démission d'un administrateur ;
8. Approbation du procès-verbal.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

24. ISSH - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ISSH du 27 juin 2024:

1. Modification de l'objet de la société :
 - Rapport de l'organe de gestion sur la modification de l'objet social ;
 - Modification de l'objet social ;
2. Modification de l'article 16 relatif à la procédure d'admission ;
3. Modification des articles 23 et 29 relatifs à la représentation de la société ;
4. Pouvoirs.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

25. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 28 juin 2024:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 2023;
2. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises. *Examen - Vote - Décision*;
3. Approbation du rapport annuel de rémunération établi par le Conseil d'administration du 22 mai 2024: *Examen - Vote Décision*;
4. Prise d'acte du rapport annuel du comité de rémunération à annexer au rapport de gestion;
5. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration le 22 mai 2024 et de ses annexes. *Examen - Vote - Décision*;
6. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 : *Examen - Vote Décision*;
7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2023: *Examen - Vote - Décision*;

8. Décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat en 2023 : *Examen - Vote - Décision*;
9. Modification des statuts de l'AIOMS selon le C.S.A.;
10. Divers.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

26. CENEO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de CENEO du 28 juin 2024:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation ;
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;
4. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;
5. Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;
6. Nominations statutaires.

Accord à l'unanimité

ALLOËT

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

27. Bois de l'Alloët - Certification de gestion forestière durable PEFC - Signature de la nouvelle charte - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'adhésion à la nouvelle charte proposée par Filière Bois Wallonie, dans le cadre de la certification de gestion forestière durable PEFC en Wallonie et afin de conserver le label PEFC pour le Bois de l'Alloët.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

28. FRIC 2022/2024 - BRAY - Rue de la Chapelette - Réfection de la voirie et trottoirs (tronçon compris entre le pont de la Croyère et la Rue Achille Delattre) (investissement n° 16) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2022/2024 - BRAY - Rue de la Chapelette - Réfection de la voirie et trottoirs (tronçon compris entre le pont de la Croyère et la Rue Achille Delattre) (investissement n° 16)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3330 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC

2022-2024 - BRAY - Rue de la Chapelette : réfection de la voirie et trottoirs (tronçon compris entre le pont de la Croyère et la Rue Achille Delattre) (investissement n° 16)”. Les conditions sont fixées comme prévu par le cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 480.283,28 € hors TVA ou 581.142,77 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

29. FRIC 2022/2024 - LEVAL-TRAHEGNIES - Rue de Fontaine - Réfection de la voirie (tronçon entre la Route de Charleroi et la rue des Boulois) (investissement n° 12) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « FRIC 2022/2024- LEVAL-TRAHEGNIES - Rue de Fontaine : réfection de la voirie (tronçon entre la Route de Charleroi et la rue des Boulois) (investissement n° 12)”, le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3339 et le montant estimé du marché ayant pour objet “FRIC 2022/2024- LEVAL-TRAHEGNIES - Rue de Fontaine - Réfection de la voirie (tronçon entre la Route de Charleroi et la rue des Boulois) (investissement n° 12)”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 229.789,93 € hors TVA ou 278.045,82 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

30. FRIC 2022/2024 - BINCHE - Egouttage du site des Académies (investissement n° 1) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché “FRIC 2022/2024 - BINCHE - Egouttage du site des Académies (investissement n° 1), le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3336, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet “FRIC 2022/2024 - BINCHE - Egouttage du site des Académies (investissement n° 1) ” par l’auteur de projet et pouvoir adjudicateur, IDEA, Rue de Nimy 53 à 7000 MONS. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 408.208,28 € 0% TVAC;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

31. FRIC 2022/2024 - EPINOIS - Rue du Château - Réfection de la voirie (investissement n° 15) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2022/2024 - EPINOIS - Rue du Château - Réfection de la voirie (investissement n° 15)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3340 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2022/2024 - EPINOIS - rue du Château - Réfection de la voirie (investissement n° 15)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales de marchés publics. Le montant est estimé à 132.170,11 € hors TVA ou 159.925,83 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

32. FRIC 2022/2024 - LEVAL-TRAHEGNIES - Rue Albert 1^{er} (phase 2) - Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue de Namur) (investissement n° 2) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2022/2024 - LEVAL-TRAHEGNIES - Rue Albert 1^{er} (phase 2) - Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue de Namur) (investissement n° 2)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3297 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2022/2024 - LEVAL-TRAHEGNIES - Rue Albert 1^{er} (phase 2) - Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue de Namur) (investissement n° 2)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 1.716.286,42 € hors TVA ou 1.910.546,85 €, TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

33. FRIC 2022/2024 - BINCHE - Rue des Orphelins et rue Saint-Ulgiste (réfection de l'égouttage, voirie et trottoir en espace partagé) (investissement n° 3) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FRIC 2022/2024 - BINCHE - Rue des Orphelins et rue Saint-Ulgiste (réfection de l'égouttage, voirie et trottoir en espace partagé) (investissement n° 3)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3337 et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2022/2024 - BINCHE - Rue des Orphelins et rue Saint-Ulgiste (réfection de l'égouttage, voirie et trottoir en espace partagé) (investissement n° 3). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 1.024.881,38 € hors TVA ou 1.158.511,21 €, TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20230020).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

34. Aménagement d'une dalle de béton au stade Aimé Vachaud - Rue du Cœur Dolent à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Aménagement d'une dalle de béton au stade Aimé Vachaud rue du Cœur Dolent à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges N° 3342 et le montant estimé du marché "Aménagement d'une dalle de béton au stade Aimé Vachaud rue du Cœur Dolent à Binche", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,24 € hors TVA ou 70.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit à la modification budgétaire extraordinaire de l'exercice 2024.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

35. Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budget 2024/2025 - Répétition de services similaires - Approbation des conditions - Marché répétitif - Décision

Dans le cadre du dossier « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budget 2024/2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le règlement de consultation n° 3335 et le montant estimé du marché « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budget 2024/2025 -

Répétition de services similaires ». Le montant est estimé à 3.156.000,00 € TVAC;
- lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budget 2024/2025 - Répétition de services similaires », comme prévu dans le règlement de consultation N° 2058;
- financer cette dépense par les crédits inscrits aux budgets ordinaires, de la Ville et du CPAS, de l'exercice 2024 et qui seront inscrits les années suivantes;
- transmettre la présente délibération au C.P.A.S. de Binche.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

36. Acquisition d'un conteneur équipé d'une grue hydraulique pour le camion porte-conteneur du Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un conteneur équipé d'une grue hydraulique pour le camion porte-conteneur du Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 3334 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un conteneur équipé d'une grue hydraulique pour le camion porte-conteneur du Service des Travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/743-98 (n° de projet 20240034).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

37. Acquisition de fourgonnettes pour le Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition de fourgonnettes pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 3338 et le montant estimé du marché "Acquisition de fourgonnettes pour le Service des Travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/743-98 (n° de projet 20240034).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

38. Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges N° 3341 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/743-98 (n° de projet 20240034).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

39. Acquisition de modules sanitaires WC préfabriqués au stade Aimé Vachaud - Rue du Coeur Dolent à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Acquisition de modules sanitaires WC préfabriqués au stade Aimé Vachaud, rue du Coeur Dolent à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier des charges réf. 3343 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de modules sanitaires WC préfabriqués au stade Aimé Vachaud, rue du Coeur Dolent à Binche ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 66.115,70 € hors TVA ou 80.000,00 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2024.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

40. Acquisition et installation d'un module préfabriqué à usage de classe scolaire - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition et installation d'un module préfabriqué à usage de classe scolaire », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 3344 et le montant estimé du marché "Acquisition et installation d'un module préfabriqué à usage de classe scolaire". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.056,60 € hors TVA ou 52.000,00 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2024.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

41. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Modification budgétaire n°2 - Exercice 2024 - Approbation de la modification budgétaire n°2 de l'Exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 22 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024, réformée comme suit :

- Recettes : 83.084,69 € ;
- Dépenses : 83.084,69 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 reste inchangé et s'élève à 40.103,95 €. Le subside extraordinaire à verser par la Ville augmente de 6.196,94 € et s'élève à 29.696,94 €.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdous, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

42. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 36.670,13 € ;
- Dépenses : 20.157,81 € ;
- Excédent : 16.512,32 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 12.430,16 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdous, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

43. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 14 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit:

- Recettes : 12.301,33 € ;
- Dépenses : 11.935,21 € ;
- Excédent : 366,12 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 9.408,35 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdous, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

44. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit :

- Recettes : 76.691,63 € ;
- Dépenses : 48.913,75 € ;
- Excédent : 27.777,88 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 56.627,63 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdous, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

45. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 21.079,66 € ;
- Dépenses : 12.169,95 € ;
- Excédent : 8.909,71 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 10.041,43 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

46. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Remy de Waudrez a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 11.053,29 € ;
- Dépenses : 3.413,46 € ;
- Excédent : 7.639,83 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 2.364,47 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

**47. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine d'Epinois - Compte - Exercice 2023 -
Approbation du compte de l'exercice 2023 - Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit :

- Recettes : 14.576,64 € ;
- Dépenses : 7.720,03 € ;
- Excédent : 6.856,61 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 3.613,82 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

**48. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Compte - Exercice 2023 -
Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :

- Recettes : 224.766,85 € ;
- Dépenses : 199.716,06 € ;
- Excédent : 25.050,79 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 85.528,15 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2023.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

49. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail à Bray - Compte - Exercice 2023 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2023 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail à Bray - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2023 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.
- Adresser la présente délibération :
 - Au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail - Rue Roi Albert 20B à 7120 Rouveroy ;
 - A Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 19

Laurent Devin, Kevin Van Houter, Larissa Davoine, Frédéric Tilmant, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Sarah De Baets, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Frapane, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourd, Alison Schotte

Abstentions: 10

Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

PERSONNEL

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

50. Personnel administratif - Premier Attaché spécifique A4 SP - Déclaration de vacance d'emploi - Département Technique/Bureau d'étude - Appel aux candidats par recrutement - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Premier attaché spécifique A4 vacant au cadre en lançant un appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

51. Personnel administratif - Premier Attaché spécifique A4 SP - Déclaration de vacance d'emploi - Département R.H., Education, Formation et Social - Appel aux candidats par recrutement - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Premier attaché spécifique A4 vacant au cadre en lançant un appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

52. Personnel administratif - Premier Attaché spécifique A4 SP - Déclaration de vacance d'emploi - Département Citoyenneté - Appel aux candidats par recrutement - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Premier attaché spécifique A4 vacant au cadre en lançant un appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

53. Personnel administratif - Premier Attaché spécifique A4 SP - Déclaration de vacance d'emploi - Département Stratégie & Attractivité - Appel aux candidats par recrutement - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Premier attaché spécifique A4 vacant au cadre en lançant un appel aux candidats par recrutement selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

54. Personnel administratif - Chef de bureau spécifique Niveau A - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par promotion - Décision

Le Conseil communal est invité à fixer les modalités d'accessibilité et à déterminer que le poste de Chef de bureau Spécifique de Niveau A est accessible par voie de promotion.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

55. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/de promotion sociale - Année scolaire 2023/2024 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 mai 2024, point n°30, par laquelle il a statué sur la déclaration des emplois vacants, au 15 avril 2024 et ce pour autant qu'ils le soient encore au 1^{er} octobre 2024, pour les emplois organisés dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

56. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté au 28 août 2023 et au 1er octobre 2023 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 avril 2024, point n°28, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours commun de philosophie et citoyenneté dispensé dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 28 août 2023 et au 1^{er} octobre 2023.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

57. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 avril 2024, point n°22, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

58. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Organisation du cours de néerlandais subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 29 janvier 2024, point n°21, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de néerlandais subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

59. Enseignement maternel et primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation de l'enseignement en immersion en anglais à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 05 février 2024, point n°20, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation de l'enseignement en immersion en anglais dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

60. Enseignement fondamental - Organisation de l'enseignement en immersion en anglais dans l'implantation de la rue Jean Jaurès à Leval (Binche 6) à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 mars 2024, point n°17, par laquelle il décide de donner son accord quant à l'organisation de l'enseignement en immersion en anglais en 3^{ème} maternelle dans l'implantation du Château Trigallez (Binche 6), à la rue Jean Jaurès 89, à Leval, à partir du 26 août 2024 et à raison de 13 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

61. Enseignement fondamental - Organisation de 8 périodes d'enseignement en immersion en langue anglaise en P5 et P6 dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 mars 2024, point n°18, par laquelle il décide de donner son accord quant à l'organisation de l'enseignement en immersion en langue anglaise à raison de 8 périodes par semaine pour les élèves de P5 et P6 dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche qui organisent l'immersion en langue anglaise pour les élèves de P5 et P6, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

62. Enseignement fondamental - Binche 2 - Appel aux candidats à une fonction de promotion - Directeur(trice) temporaire de plus de 15 semaines dans un emploi non vacant - Choix de la procédure d'appel - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter l'appel aux candidats à un poste de directeur/trice temporaire dans un emploi non vacant pour une durée supérieure à 15 semaines afin de pallier l'absence de la directrice de l'école communale fondamentale Binche 2.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

63. Enseignement artistique à horaire réduit - Conservatoire Marcel Quinet - Activités au sein des écoles - Année scolaire 2023/2024 - Convention pour prestations en dehors de l'école dans le cadre d'une formation qualifiante - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 avril 2024, point n°29, par laquelle il décide d'adopter la convention pour prestations en dehors de l'école dans le cadre d'une formation qualifiante.

Accord à l'unanimité

PLAINE DE JEUX

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

64. Plaine de jeux 2024 - Octroi d'une provision de trésorerie à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière - Décision

Le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie, à la Coordinatrice de la plaine de jeux, afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers lors de l'organisation de la plaine de jeux, du 8 juillet au 26 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

65. Approbation d'une convention (sans transfert financier) entre le Centre Public d'Action Sociale et le Plan de Cohésion sociale pour l'année 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et le Plan de Cohésion Sociale (PCS).

Accord à l'unanimité

MOBILITE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

66. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Waudrez, à la rue Joseph Mertens, face au n°42.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

67. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de la Fraternité, face au n°27.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

68. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de la Fraternité, face au n°28.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

69. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de la Fraternité, face au n°43.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

70. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, à la rue de la Station, n°9.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

71. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, à la rue du Mazy, n°24.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

72. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de la Fraternité, n°53.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

73. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, à la rue Fernand Gobiet, n°23.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

74. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone striée et des potelets à Péronnes-lez-Binche à la rue Albert Elisabeth et à la rue des Mineurs - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone striée ainsi que des potelets à Péronnes-lez-Binche, à la rue Albert Elisabeth et à la rue des Mineurs.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

75. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du stationnement à Péronnes-lez-Binche à la rue Joseph Wauters - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route modifiant le stationnement à Péronnes-lez-Binche, à la rue Joseph Wauters.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

76. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration de zone de stationnement limité dans le temps à Binche - Grand Place - Square Eugène Derbaix - Rue Notre-Dame - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route afin d'instaurer des zones de stationnement où ce dernier serait limité dans le temps à 30 minutes, à Binche :

- sur la Grand Place (3 places, face au Théâtre communal);
- à la rue Notre-Dame, l'entièreté du tronçon, côté impair (l'autre côté étant déjà interdit au stationnement),
- au Square Eugène Derbaix (3 places, dans les places en épis, situées face aux n°7, 8 et 9).

Mme Philippe précise qu'elle est d'accord avec le dispositif mais elle questionne la compatibilité de celui-ci avec le plan terrasse (pose de blocs en béton). Aussi, elle souhaite savoir qui va contrôler le stationnement.

M. Urbain estime qu'il s'agit d'une excellente idée et demande quel contrôle sera mis en place sur ces zones. Il cite l'exemple des dispositifs de contrôles automatiques - plots sur la chaussée - qu'il a notamment constaté en France. Enfin, il demande que ces zones de stationnements à 30 minutes soient bien visibles pour les usagers.

M. Devin donne la parole à M. Van Houter.

M. Van Houter indique que cette proposition intervient afin de faciliter le stationnement à proximité de certains commerces et des distributeurs de cash. Il considère que ce dispositif a vocation à être déployé à titre de test. Il conviendra de voir si ce dispositif fonctionne et si d'autres dispositifs, de ce type, peuvent être créés ailleurs. La durée minimale de stationnement en zone bleue est limitée à 30 minutes. En deçà de 30 minutes, ce n'est plus un dispositif de zone bleue qui est applicable. Le montant de la sanction, en cas de dépassement de la durée de stationnement, est alors beaucoup plus élevé. C'est la raison pour laquelle est privilégié un dispositif en zone bleue, afin que le montant des sanctions soit cohérent avec celui qui est applicable avec le reste de la zone bleue.

M. Van Houter indique que le dispositif sera marqué via une panneautisation. Il répète qu'il s'agit d'un test qui devra être évalué et réorienté au besoin. M. Van Houter indique que si le dispositif du plan terrasse est déployé sur la zone de stationnement limité à 30 minutes et que le stationnement est interdit sur la zone, il est également interdit pour les stationnements limités à 30 minutes.

Accord à l'unanimité

Madame Natacha Leroy entre en séance avant la discussion du point.

77. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un zone 30 à la rue de Buvrinnes à Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant une zone limitée à 30km/h à Binche, à la rue de Buvrinnes, tronçon compris entre la rue de Merbes et la rue Caroline Popp.

Accord à l'unanimité

78. Mobilité - Règlement complémentaire actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) à la rue de l'Enfer à Waudrez - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la Route actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) à la rue de l'Enfer à Waudrez.

Accord à l'unanimité

79. Mobilité - Règlement complémentaire actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) de la rue Gilles Binchois à Binche - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la Route actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) de la rue Gilles Binchois à Binche.

Accord à l'unanimité

80. Mobilité - Règlement complémentaire actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) à la place Eugène Derbaix à Binche - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la Route actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) à la place Eugène Derbaix à Binche.

Accord à l'unanimité

81. Mobilité - Règlement complémentaire actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) du Rempart Saint-Georges à Binche - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la Route actant le passage en "Sens Unique Limité" (SUL) du Rempart Saint-Georges à Binche. Le Rempart Saint-Georges est déjà en sens unique puisqu'on ne peut l'emprunter que dans un sens, à savoir, de la rue de Robiano vers la rue de l'Oie.

Accord à l'unanimité

82. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Mise en conformité du mode de stationnement à la rue Fernand Gobiet à Ressaix - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au Code de la route afin de mettre en conformité le mode de stationnement à la rue Fernand Gobiet à Ressaix (tronçon compris à partir de la rue du Village jusqu'à la Place de Ressaix).

Accord à l'unanimité

83. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une priorité de passage à la hauteur d'un dispositif ralentisseur à Buvrinnes à la rue de la Basse-Egypte - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une priorité de passage à la hauteur d'un dispositif ralentisseur couplé à des potelets en bois à Buvrinnes, à la rue de la Basse-Egypte.

Accord à l'unanimité

84. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Mise en conformité du mode de stationnement à la rue de Million à Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au Code de la route afin de mettre en conformité le mode de stationnement à la rue de Million à Binche (tronçon compris à partir de l'habitation portant le n°9 et la jonction avec la Route de Mons).

Accord à l'unanimité

85. Mobilité - Règlement complémentaire instaurant un passage pour piétons à Leval-Trahegnies, au lieu-dit carrefour des "4 Saisons" - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant quatre passages pour piétons à Binche, au lieu-dit du carrefour des "4 Saisons", aux endroits suivants:

- à la rue Clément Bredas;
- à la rue Salvador Allende;
- à la rue du Pressé;
- à la rue Jean Jaurès.

Accord à l'unanimité

86. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Péronnes-lez-Binche

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes "excepté circulation locale" à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

87. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Waudrez - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes "excepté circulation locale" à Waudrez.

Accord à l'unanimité

88. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement - Passage reliant le n° 267 de la rue Fontaine au n° 248 de la Route de Charleroi n° 248 à Leval-Trahegnies - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route modifiant le mode de stationnement dans le passage reliant le n° 267 de la rue Fontaine au n° 248 de la Route de Charleroi à Leval-Trahegnies.

Accord à l'unanimité

89. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du stationnement à Péronnes-lez-Binche à la rue Alphonse Gravis - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire modifiant le stationnement à la rue Alphonse Gravis à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

90. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone striée et d'une obligation de tourner à droite à Waudrez à la rue de l'Enfer - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant des zones striées et une obligation de tourner à droite, à la rue de l'Enfer à Waudrez.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

91. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 avril 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 23 avril 2024.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

Mme Philippe indique que le formulaire 281.30 a été réceptionné le 31 mai seulement par les Conseillers communaux. Elle indique que cette date est trop tardive et considérant les délais impartis pour les déclarations à effectuer par les Conseillers communaux. Elle indique que ce document est habituellement réceptionné au premier trimestre. Elle demande que cette situation ne se reproduise pas.

M. Calvagna explique avoir contacté M. Somers relativement au règlement pour l'affichage des élections communales. Il constate qu'aucun règlement n'est proposé au Conseil communal et concernant l'affichage électoral pour les élections communales et provinciales.

M Devin indique que les panneaux d'affichage seront disposés aux mêmes endroits que ceux pour les élections de juin. Il indique néanmoins que les panneaux de juin seront retirés et repositionnés 6 semaines avant les élections afin d'éviter toute utilisation non électorale de ces panneaux durant l'été. Il précise qu'un courrier sera adressé aux groupes politiques afin de les prévenir des dates et des placements.

M. Somers indique qu'un arrêté de police relatif aux campagnes électorales provinciales et communales a été adopté par le Gouverneur de la Province de Hainaut. L'adoption d'un règlement similaire au niveau communal n'est dès lors pas nécessaire.

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 13 juin 2024 à 19h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
92	Personnel employé statutaire - Congé pour convenances personnelles - Renouvellement - Prise de connaissance et ratification	Pers.
93	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Direction - Binche 7 - Admission à la fonction de promotion de directeur stagiaire d'une école fondamentale communale - Ratification	Ens
94	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Directrice d'école - Demande de détachement pour un congé pour mission en tant que conseillère pédagogique au sein du centre administratif à partir du 26 août 2024 - Ratification	Ens
95	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Directeur à titre définitif - Demande de détachement - Congé pour mission auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2025 inclus - Ratification	Ens
96	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 12 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
97	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 2 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
98	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire et à charge de la Ville de Binche à raison de 2 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
99	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire et à charge de la Ville de Binche à raison de 6 périodes par semaine du 30 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
100	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation et affectation à titre temporaire et à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 à l'implantation de Leval-Trahegnies - Rectificatif - Ratification	Ens
101	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 -	Ens

	Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire et à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3 - Implantation de la rue de la Pépinière 57 à Binche - Rectificatif - Ratification	
102	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Institutrice maternelle à titre temporaire - Demande de congé de circonstances et de convenance personnelle pour motifs impérieux d'ordre familial le 17 mai 2024 - Ratification	Ens
103	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 11 mars 2024 au 19 mars 2024 et du 21 mars 2024 au 22 avril 2024 - Ratification	Ens
104	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 1 période par semaine et en qualité de maîtresse d'anglais à partir du 2 octobre 2023 jusqu'au 5 juillet 2023 - Ratification	Ens
105	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 4 périodes par semaine du 3 octobre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
106	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville à raison de 4 périodes par semaine du 3 octobre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
107	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 4 périodes par semaine du 3 octobre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
108	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
109	Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
110	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Réaffectation d'un maître de religion islamique à titre temporaire et à raison de 3 périodes par semaine dans un emploi vacant pour l'année scolaire 2023/2024 - Ratification	Ens
111	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification	Ens
112	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion	Ens

	linguistique anglais à titre temporaire à raison de 8 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 5 décembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	
113	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Réduction d'attribution de commun accord d'une institutrice primaire en immersion linguistique anglais à charge de la Ville de Binche de 12 périodes à 4 périodes par semaine et à dater du 5 décembre 2023 - Ratification	Ens
114	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Réduction d'attribution de commun accord d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche de 4 périodes à 3 périodes par semaine et à dater du 8 novembre 2023 - Ratification	Ens
115	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Accord de principe pour l'année scolaire 2024/2025 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'Enseignement d'une institutrice primaire à titre définitif à raison 24 périodes par semaine au sein de la WBE - Pôles territoriaux Hainaut Sud - Du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 inclus - Ratification	Ens
116	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Demande de congé d'une institutrice primaire à titre définitif pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à raison de 12 périodes du 10 mai 2024 au 9 juillet 2024 - Ratification	Ens
117	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Demande de mi-temps médical d'une institutrice primaire à titre définitif du 10 avril 2024 au 9 mai 2024 inclus - Ratification	Ens
118	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Accord de principe pour l'année scolaire 2024/2025 - Demande de détachement d'un instituteur primaire à titre définitif pour un congé pour mission auprès du C.E.C.P. à partir du 26 août 2024 - Ratification	Ens
119	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Accord de principe pour l'année scolaire 2024/2025 - Demande d'une institutrice primaire à titre définitif de détachement pour un congé pour mission auprès de l'Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue à partir du 26 août 2024 - Ratification	Ens
120	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Demande d'une institutrice primaire à titre définitif - Demande de congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité ou "mi-temps médical" et à partir du 13 mai 2024 - Ratification	Ens
121	Enseignement fondamental - Personnel - Accord de principe pour l'année scolaire 2024/2025 - Demande de détachement d'une institutrice maternelle à titre définitif pour un congé pour mission auprès du C.E.C.P. -	Ens

	Ratification	
122	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes du 1er mars 2024 au 30 avril 2024 - Ratification	Ens
123	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 11 septembre 2023 au 29 septembre 2023 - Du 07 novembre 2023 au 22 décembre 2023 - Du 08 janvier 2023 au 12 mai 2024 - Ratification	Ens
124	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 août 2024 au 09 mai 2024 - Ratification	Ens
125	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice préscolaire à raison de 5 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche et à dater du 27 mai 2024 - Ratification	Ens
126	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine du 28 mai 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification	Ens
127	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
128	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
129	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants à partir du 11 octobre 2023 et démission de 6 périodes non vacantes au 25 janvier 2024 - Ratification	Ens
130	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant du 22 janvier 2024 au 29 janvier 2024 et démission au 26 janvier 2024 - Ratification	Ens
131	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle et primaire dans des emplois non vacants - Ratification	Ens
132	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 août 2023 au 15 mai 2024 - Ratification	Ens
133	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice	Ens

	primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 15 janvier 2024 au 26 janvier 2024 - Ratification	
134	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
135	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants du 7 septembre 2023 au 12 septembre 2023 et du 10 octobre 2023 au 20 octobre 2023 - Ratification	Ens
136	Enseignement fondamental - Années scolaires 2022/2023 et 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants - Ratification	Ens
137	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 08 janvier 2024 et au plus tard le 05 juillet 2024 - Ratification	Ens
138	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant du 16 octobre 2023 au 22 décembre 2023 - Ratification	Ens
139	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
140	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
141	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 24 périodes vacantes et non vacantes du 28 août 2023 et au plus tard le 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
142	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif - Décision	Ens
143	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 08 janvier 2024 au 23 février 2024 - Ratification	Ens
144	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes du 18 mars 2024 au 22 mars 2024 - Ratification	Ens
145	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Mesures de protection de la maternité - Congé d'écartement d'une assistante maternelle à charge de la	Ens

	Ville de Binche à partir du 13 mai 2024 - Ratification	
146	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie des Beaux-Arts - Commission d'évaluation d'une directrice stagiaire en fin de 3ème année de stage - Désignation des membres de la Commission - Ratification	Ens
147	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de disponibilité pour convenance personnelle du 26 août 2024 au 24 août 2025 d'un professeur de guitare à titre définitif (2ème demande) - Ratification	Ens
148	Enseignement artistique à horaire réduit - Année Scolaire 2023/2024 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Mise à la retraite d'un professeur de peinture à titre définitif à dater du 1er mai 2024 - Prise de connaissance	Ens
149	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'une accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire à raison de 36 heures sur la période à partir du 22 mai 2024 et à charge de la Ville - Ratification	Ens
150	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'un accompagnateur au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire à raison de 5 heures par semaine à partir du 22 mai 2024 et à charge de la Ville - Ratification	Ens
151	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'un accompagnateur au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire à raison de 4 heures par semaine à partir du 30 mai 2024 et à charge de la Ville - Ratification	Ens
152	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante-éducatrice à titre définitif du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 - Renouvellement - Ratification	Ens
153	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'une accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire à raison de 22 heures sur la période à partir du 14 mai 2024 et à charge de la Ville - Ratification	Ens
154	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif et à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine du 1er mai au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens

155	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et à titre temporaire et de musique de chambre à titre définitif du 21 mars au 30 avril 2024 - Ratification	Ens
156	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à partir du 21 mars 2024 et à raison de 4 périodes par semaine - Ratification	Ens
157	Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à partir du 27 mars 2024 à raison de 5 périodes par semaine - Ratification	Ens

